

<b>Compte rendu du Conseil de quartier du Vieux-pays du 12/12/2011</b>
------------------------------------------------------------------------

**Présents**

***Collège des habitants :***

Corine Dumont, Nadège Auboïs, Dominique Ringressi, Nicole Valissant, Kumar Jaya, Arlette et Michel Palazot, Bernard Roschi, Antoine Gilbert, El Hassam Benhammou, Edith Crépin, Nicolas Nadeau, Baskar Etienne

***Collège des élus :***

Sophie Darteil, Maire-adjointe à l'Education, en charge du conseil de quartier du Vieux-pays, Eric Alligner, Conseiller municipal, en charge du conseil de quartier du Vieux-pays, Nicole Duboé, Maire-adjointe, en charge des Vacances, de la Qualité et de la Modernité de l'Accueil des Administrés, Alain Durandeau, Conseiller municipal délégué aux Travaux, à la Sécurité et à la Tranquillité Publique

***Collège des personnes ressources :***

Ville de Tremblay-en-France : Lionel Tubeuf, Directeur général adjoint en charge du Développement territorial, de la citoyenneté et de l'éducation, Corinne Limery, Chef de la Police municipale, Sébastien Becq, Chargé de mission Développement Durable, Rosica Tomova, Chargée des conseils de quartier, division Démocratie Locale

*Association IDEMU (Institut de l'Ecologie en Milieu Urbain) - Olivier Lasbleis, Chargé de mission*

\*\*\*\*\*

Le Conseil de quartier du Vieux-pays s'est réuni pour débattre des questions primordiales pour les habitants : la sécurité et la tranquillité, la modernisation des services publics et le développement durable (jardins familiaux, économies d'énergie et bassin de rétention des eaux pluviales).

1) La sécurité et la tranquillité publique

Mme Limery a présenté les missions de la police municipale. Ces missions sont principalement de veiller au bon ordre et à la tranquillité et de faire respecter le code de la route (ex. règles de stationnement) et les arrêtés de M. le Maire. Vingt agents travaillent dans ce service de la Ville, dont dix sont spécialisés dans la vidéo-protection. Les effectifs de la police municipale de Tremblay ont considérablement augmenté pendant les dernières années. Ce service accueille les tremblaysiens tous les jours de 9h à 17h en mairie.

**Questions, avis et signalements des habitants**

– ***Mécanique sauvage :***

Un habitant attire l'attention de la police sur l'existence de garages de mécanique sauvage dans le quartier.

*10 rue du Cimetière* : Le local de l'ex-marbrerie est utilisé par son gérant pour réparer des voitures, alors qu'il ne possède qu'une autorisation d'exercice d'une activité de restauration. L'activité exercée pose des problèmes d'insalubrité de cet espace.

La Police Nationale sera saisie, afin de vérifier cette occupation qui est considérée comme non-conforme aux lois et aux règlements municipaux.

*42 route de Roissy* : Il est signalé que le gérant de ce local dépose des véhicules à réparer sur la voie publique. Ces voitures occupent régulièrement des places de stationnement ou sont mal garées sur les voies.

Le gérant a trouvé un nouveau local et s'est engagé à déménager son activité fin décembre 2011. Si à la fin de l'année le gérant ne respecte toujours pas ses engagements, la municipalité interviendra.

– **Stationnement anarchique :**

Rue L. Eschard : Une habitante signale que de nombreux véhicules sont mal garés dans cette rue. Elle propose que la police verbalise davantage les véhicules mal stationnés.

Rue de la Mairie : Plusieurs habitants évoquent le stationnement sauvage des véhicules des clients des restaurants. De nombreuses voitures sont mal stationnées à midi autour de la place du Colonel Henri Rol-Tanguy. Un habitant propose que la police municipale verbalise pendant la journée les voitures mal garées, mais qu'elle soit plus tolérante le soir, pour que les résidents puissent se garer.

La municipalité rappelle que des parkings existent dans le quartier et sont souvent vides (ex. parking de l'école Malraux en dehors des heures d'entrée et de sortie des écoliers, parking du parc du Château bleu). Afin de lutter contre le stationnement anarchique rue de la Mairie, M. Durandeaupropose de réaménager cette rue sur 50 mètres à partir du feu pour empêcher le stationnement sauvage et faciliter l'entrée des véhicules qui viennent de la route de Roissy. Le projet sera travaillé par les services techniques et sera présenté au prochain conseil de quartier du Vieux-pays, pour que les habitants donnent leur avis dessus.

M. Lasbleis indique également que des actions pédagogiques de sensibilisation à la problématique du stationnement sauvage peuvent être envisagées. Par exemple, certaines associations de défense des droits des personnes handicapées mettent des autocollants sur les voitures qui sont garées sur des places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Un habitant souligne que les limites de vitesse ne sont pas suffisamment respectées sur cette route. M. Durandeaupropose de contrôler la vitesse sur cette route départementale se fait par la Police Nationale. Il propose d'inviter des représentants de la Police Nationale à la prochaine réunion pour parler de leurs missions.

Une habitante propose également que les agents de la police fassent plus régulièrement des tours à pied dans le quartier. La police indique que cela est envisageable, même si le Vieux-pays reste le quartier le plus éloigné de l'Hôtel de Ville et qu'il est plus pratique pour les agents de se déplacer en voiture. Toutefois, pendant les saisons plus chaudes, des patrouilles circulent en VTT.

Un atelier sera organisé en février pour approfondir le débat sur les questions de la tranquillité publique et de la circulation, cette fois en présence de la Police Nationale et des services techniques de la Ville.

## 2) Modernisation des services offerts au public

Une réflexion de modernisation des services offerts au public a été entamée avec les habitants dans le cadre de l'atelier dédié à cette question. Les habitants ont évoqué la nécessité d'améliorer l'accès à certains services qui sont très éloignés du Vieux-pays. La municipalité propose de créer un service « Point Info Mairie » au Vieux-pays, afin de dématérialiser l'accès à certains services pour le confort des habitants. Avant qu'un agent soit recruté pour gérer ce point d'information de proximité, il est indispensable de définir ses missions en fonction des besoins des habitants.

### **Avis des habitants**

Les habitants pensent qu'il serait utile de mettre en place une permanence, afin d'aider et d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives. Il serait bien d'installer également une permanence de la CAF et des impôts et de mettre en place un accompagnement dans l'usage du logiciel Concerto (inscriptions scolaires – activités, restauration, etc.). Un habitant demande également que la police fasse des permanences une fois par semaine au Vieux-pays. Un autre habitant souhaite recevoir davantage d'informations chez soi concernant les activités proposées à la Maison de quartier.

La municipalité note les propositions des habitants et va travailler sur différents profils de poste et sur les créneaux possibles pour la permanence, afin de les présenter au prochain atelier « modernisation des services offerts au public » pour avoir l'avis des membres du conseil de quartier.

## 3) Développement durable et économies d'énergie

### **Présentation de la nouvelle permanence « Point Info Energie » en mairie**

Une nouvelle permanence vient d'être mise en place à l'Hôtel de Ville : un « Point Info Energie ». Cette permanence est tenue par l'association IDEMU qui conseille les habitants sur les modes d'économies d'énergie. IDEMU informe les habitants sur les possibilités de changement du système de chauffage, les solutions à la précarité énergétique et les choix technologiques disponibles au moment de réaliser des travaux. L'association peut orienter les habitants vers les différents types de subventions et les aider dans le montage de leur dossier de demande d'aide financière auprès des collectivités (Conseil Général, Conseil Régional, etc.) et des organismes spécialisés (ex. l'ADEME, l'ANAH, etc.).

### **Questions des habitants**

Les habitants souhaitent savoir s'il est possible de demander des aides à posteriori pour rembourser des travaux déjà réalisés.

Il est en effet possible de faire une demande de subvention pendant 5 ans après la réalisation des travaux. Néanmoins, tout dépend des montants et de la durée des crédits pris pour la réalisation des travaux.

La permanence Point Info Energie se tient tous les mercredis de 14h à 20h à l'Hôtel de Ville. Les habitants peuvent prendre rendez-vous auprès de M. Lasbleis, Conseiller Info Energie de l'Association IDEMU, en appelant le 01 47 85 11 13.

### **Jardins familiaux au Vieux-pays**

Les jardins familiaux sont des parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités. Ces parcelles, affectées le plus souvent à la culture potagère, sont destinées à améliorer les conditions de vie des habitants et à renforcer le lien social.

#### **– Jardins existants**

Aujourd'hui 12 parcelles de jardins familiaux existent au Vieux-pays, rue du Cimetière. La Ville vient de passer une convention avec la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, afin d'ouvrir ces jardins vers l'extérieur, à travers des animations dans l'espace public. Il est également prévu que la Fédération réaménage ces espaces, afin qu'ils soient plus agréables.

#### **– Jardins en projet**

Un projet de jardins familiaux a été prévu en face du cimetière, mais des fouilles archéologiques ont commencé sur le site. Ces fouilles devraient se terminer en 2013. La municipalité réfléchit donc à une autre localisation possible pour ces jardins. Les habitants qui souhaitent avoir une parcelle dans les futurs jardins peuvent d'ores et déjà faire leur demande auprès du service Développement durable.

### **Bassin de rétention d'eau route de Roissy**

Le projet qui a été présenté lors de la dernière réunion avec les habitants a été retardé à cause de quelques problèmes techniques. Les travaux vont commencer en janvier ; les dernières plantations se feront au mois de mars. Des panneaux d'information sur le bassin de rétention seront installés le long de l'aménagement afin d'expliquer son fonctionnement. Des visites avec les élèves de l'école pourraient être organisées afin de sensibiliser les enfants aux problématiques du développement durable.